

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, mardi le 3 septembre 2013 à 19h30.

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte
Mme Manon Olivier
M. Jean-Guy Isabelle
M. Daniel Roy
Mme Sylvie Laroche

Est absente : Mme Marie-Claude Lemieux

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Réналd Grondin, maire

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Exemption de la lecture du procès-verbal du 12 août 2013.
3. Adoption du procès-verbal du 12 août 2013.
4. Adoption des dépenses incompressibles pour le mois de septembre 2013.
5. Adoption des comptes à payer.
6. Comités : Loisirs – École – Famille – Sanitaire – Bibliothèque – Pompiers
7. Protection incendie : recommandations
8. MRC de Lotbinière : Subvention supports à bicyclettes
9. MTQ demande intervention
10. Réparations chaussée route Seigneuriale
11. Achat de sel à déglacer
12. Rémunération du personnel électoral
13. Devis pour assurances
14. Assurances générales : invitations écrites à soumissionner
15. Renouvellement des assurances générales
16. Dérogation mineure
17. Affaires nouvelles :
 - a. Sortie pluvial poste VA1
 - b. Demande de la Fabrique de Val-Alain
 - c. Demande appui Coop d'habitation de Val-Alain
 - d. Pont Lemieux-Turcotte
 - e. Demande du Camping Lac Georges
 - f. Demande de la C.D.D.S. de Lotbinière
18. Période de questions
19. Levée de la séance

2013-09-170

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2013-09-171

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2013

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 12 août 2013, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

2013-09-172

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2013

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du procès-verbal du 12 août 2013, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2013-09-173 ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2013

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois de septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-09-174 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers, l'adoption des comptes à payer, à savoir :

Comptes payés durant le mois de septembre 2013 :

| | |
|--|----------|
| | |
| 1300439 – Municipalité de Laurier-Station : Récupération | 1376.80 |
| 1300440 – Municipalité de Laurier-Station : Déchets | 2028.04 |
| 1300441 – Menuiserie R. Bédard : Treillis, pelle, rod souder | 351.99 |
| 1300442 – Carquest : Interrupteur, pièces pépine | 186.45 |
| 1300443 – Canadien National : Entretien passages à niveau | 666.74 |
| 1300444 – Novicom 2000 inc. : Micro Motorola | 117.16 |
| 1300445 – ADMQ : Cours 12 septembre St-Ferdinand | 310.43 |
| 1300446 – Municipalité de Val-Alain : Bulletin municipal | 84.64 |
| 1300447 – Turcotte Mini-Moteurs enr. : Tête débroussailleuse | 115.61 |
| 1300448 – Béton Laurier : Béton Parc-Relais | 440.35 |
| 1300449 – C.E.R. Turmel : Treillis à ciment Parc-Relais | 64.39 |
| 1300450 – Maxxam Analytics : Analyses d'eau | 91.98 |
| 1300451 – Épicerie Le Central : Eau, Terrain de jeux, réception | 308.55 |
| 1300452 – Charest Automobile Ltée : Moyeu, amortisseur Volvo | 76.16 |
| 1300453 – Les Entreprises Lévisiennes Inc. : Bitume | 7 888.08 |
| 1300454 – Municipalité de Joly : Entente salaire inspecteur | 906.90 |
| 1300455 – Sel Warwick : Sel à glace en vrac | 4 119.57 |
| 1300456 – Les Produits Sani-Sécur G.D. : Produits entretien ménager | 499.05 |
| 1300458 – Alternateurs Lemay & Fils inc.: Alternateur camion inc endie | 339.18 |
| 1300459 – Distribution Praxair : Buse, allume-gas, laiton | 82.52 |
| 1300460 – Roulement Techno Inc. : Ram avec roue 1200L | 53.60 |
| 1300461 – René Poisson inc: Load binder, pin resort, guide | 96.04 |
| 1300462 – Gestion USD inc.: bacs récupération et déchets | 1 940.55 |
| 1300463 – Chantal Blier : Entretien ménager | 500.00 |
| 1300464 – Le Réseau Mobilité Plus : Fréquence Numérique | 215.75 |
| 1300465 – Gestion A. Laviolette inc. : Consultant | 550.00 |
| 1300466 – Wurth Canada: Rondelle blocage, att. Cable, disque | 559.32 |
| 1300467 - Protection Incendie: Inspection annuelle d'extincteur | 287.72 |
| 1300468 – Rogers San-fil : Cellulaire pompiers | 62.01 |
| 1300469 – Cossal : Don | 100.00 |
| 1300470 – Laboratoires Environex : Analyses eaux usées | 324.80 |
| 1300471 – Wood Wyant : Sani Drip 20 litres | 177.23 |
| 1300472 – Ferme Tilem inc. : Correction taxes vidanges | 130.00 |
| 1300473 – Tessier Récréo-Parc : Bancs, table, poubelle Parc Relais | 4 421.94 |
| 1300474 – Village Québécois d'Antan : Sortie Terrain jeux | 205.92 |
| 1300477 – Receveur Général du Canada : Retenue à la source | 1 318.01 |
| 1300478 – Hydro-Québec : Éclairage public | 530.90 |
| 1300479 – Médigas Division de Praxair : Oxygène pompiers | 68.00 |
| 1300480 – Supérieur Propane : 1200, rue de l'Église | 18.40 |
| 1300481 – Maurice Junior Sirois : C.C.U. | 50.00 |
| 1300482 – Émile Bourgeois : C.C.U. | 50.00 |
| 1300483 – Toshiba Solution d'affaires : Surplus de photocopies | 170.93 |
| 1300484 – Division de Praxair Canada : Location bouteilles | 53.12 |
| 1300485 – Ultramar : bouteille recyclée, bouteilles propane, essence | 170.40 |
| 1300488 - Hydro-Québec : 1245 2 ^e rang | 358.30 |
| 1300489 – Télus : Mun. Internet, Loisirs, Pompier | 372.27 |
| 1300490 – Municipalité de Val-Alain : Bulletin municipal | 84.64 |
| 1300491 – Chantal Blier : Entretien ménager | 500.00 |
| L1300012 – MRC de Lotbinière : Quote-part | 5 249.64 |

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

| | |
|---|----------|
| L1300013 – MRC de Lotbinière : Quote-Part | 1 679.75 |
| Frais déplacement | 467.80 |
| Salaire | 8 170.91 |

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2013-174

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 48 992.54 \$.
Que les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

Caroline Fortin, directrice générale / secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité
.....

2013-09-175

PROTECTION INCENDIE : RECOMMANDATIONS

Considérant les recommandations de Protection Incendie PC suite à la vérification des extincteurs dans les édifices municipaux, il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'acquisition d'affiches et d'un extincteur pour un total de 94,00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité
.....

2013-09-176

MRC DE LOTBINIÈRE : SUBVENTIONS SUPPORTS À BICYCLETTES

Considérant qu'il est possible de se procurer des supports à bicyclettes auprès de la MRC de Lotbinière;

Considérant que la MRC de Lotbinière offre une subvention de 100 \$ pour l'achat de supports pour 7 vélos valant 390 \$ (plus taxes);

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat de 4 supports de 7 vélos pour montant de 290 \$ (plus taxes) chacun.

Adoptée à l'unanimité
.....

2013-09-177

MTQ DEMANDE D'INTERVENTION

Permis d'intervention ou de voirie – travaux à réaliser à l'intérieur de l'emprise des routes étant sous la juridiction du ministère des Transports du Québec.

Attendu Que la Municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueducs et d'égouts, etc.) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013;

Attendu Que ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

Attendu Que la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention ou de voirie avant d'effectuer chacun des travaux;

Attendu Que la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention ou de voirie est délivré par le ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers que la Municipalité demande au ministère des Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000,00\$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

Adoptée à l'unanimité
.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2013-09-178

RÉPARATION DE LA CHAUSSÉE ROUTE SEIGNEURIALE

Il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser l'inspecteur en voirie à faire la réparation de la chaussée sur la route Seigneuriale.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-09-179

ACHAT DE SEL À DÉGLACER

Il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser l'inspecteur en voirie à faire l'achat de sel à déglacer en vrac.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-09-180

RÉNUMÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Considérant que les élections municipales se tiendront le dimanche 3 novembre 2013 conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Considérant qu'à cette fin, la municipalité aura besoin d'embaucher du personnel électoral pour la tenue des élections et de rémunérer celui-ci;

En conséquence, il est proposé par Manon Oliver et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accorder la rémunération suivante pour le personnel électoral lors des élections municipales du 3 novembre, à savoir :

| | | |
|-----------------------|-----------------------------------|--------|
| Président d'élection: | Confection de la liste électorale | 220 \$ |
| | Confection & Révision | 350 \$ |
| | Jour du scrutin | 350 \$ |
| | Jour du vote par anticipation | 250 \$ |

Secrétaire d'élection : $\frac{3}{4}$ du salaire du président d'élection

Adjoint d'élection : $\frac{1}{2}$ du salaire du président d'élection

| | | |
|--------------|-------------------------------|--------|
| Scrutateur : | Jour du Scrutin | 130 \$ |
| | Jour du vote par Anticipation | 125 \$ |

| | | |
|--------------|-------------------------------|--------|
| Secrétaire : | Jour du Scrutin | 120 \$ |
| | Jour du vote par Anticipation | 115 \$ |

| | | |
|----------------------------------|-------------------------------|--------|
| Préposé au maintien de l'ordre : | | |
| | Jour du Scrutin | 120 \$ |
| | Jour du vote par Anticipation | 115 \$ |

| | | |
|---|-------------------------------|--------|
| Président de la table de Vérification : | | |
| | Jour du Scrutin | 120 \$ |
| | Jour du vote par Anticipation | 115 \$ |

| | | |
|---------------------------------------|-------------------------------|--------|
| Membres de la table de Vérification : | | |
| | Jour du Scrutin | 115 \$ |
| | Jour du vote par anticipation | 110 \$ |

| | | |
|--------------------------|------------|---------------|
| Commission de Révision : | | |
| | Réviseur | 13 \$ / heure |
| | Secrétaire | 12 \$ / heure |
| | Agent | 11 \$ / heure |

| | |
|---|-------|
| Présence à la soirée d'information : | 13 \$ |
| Présence pour le dépouillement des votes par Anticipation | 32 \$ |

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2013-09-181

DEVIS POUR ASSURANCES

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser la directrice générale à consulter un conseiller pour produire un devis pour les assurances générales.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-09-182

ASSURANCES GÉNÉRALES

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire des invitations à Assurances Alain Laviolette, Assurancia Groupe Dupont, Mercier Assurances et Promutuel Lotbinière pour les assurances générales.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-09-183

SORTIE DU PLUVIAL AU POSTE VA1

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser l'inspecteur en voirie, à faire les travaux nécessaires pour corriger les problèmes de gel de ce tuyau.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-09-184

DEMANDE DE LA FABRIQUE DE VAL-ALAIN

Considérant que pour augmenter les revenus de la Fabrique, le Conseil municipal a accepté de prêter gratuitement la salle municipale pour la tenue des galas musicaux l'an dernier, permettant aux organisateurs de remettre plus de 6 000\$ aux administrateurs de l'église dont 1 000\$ provenant de la gratuité de la salle;

Considérant que la Fabrique de St-Edmond de Val-Alain demande à la municipalité de renouveler l'entente de prêt de la salle pour l'année 2013-2014 et que les organisateurs des galas sont prêts à verser l'entièreté des revenus à l'Église;

En conséquence, il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers que la demande faite au conseil municipal pour offrir gratuitement la salle municipale pour les huit galas et le souper de la St-Valention, soit acceptée.

2013-09-185

DEMANDE APPUI COOPÉRATIVE D'HABITATION DE VAL-ALAIN

Considérant que les Résidents de la rivière du Chêne sollicitent notre appui pour une demande de subvention aux « Nouveaux Horizons »;

Considérant que ce projet concerne le remplacement d'ameublement dans la salle communautaire et de bancs pour compléter l'aménagement du terrain;

En conséquence, il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité de Val-Alain appui la demande de subvention aux « Nouveaux Horizons » des résidents de la rivière du Chêne.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2013-09-186

PONT LEMIEUX-TURCOTTE

Considérant qu'une première vérification des documents en possession de la municipalité par nos conseillers juridiques n'a pas permis d'établir de façon certaine la propriété du pont Lemieux-Turcotte, P-04274;

Considérant que la municipalité désire obtenir un avis juridique pour connaître ses obligations dans ce dossier;

Considérant que l'état douteux du pont nécessite une vérification par des professionnels des aspects touchant la sécurité des usagers;

Considérant qu'advenant qu'il soit établi que ce pont est la propriété de la municipalité diverses décisions devront être prises;

En conséquence, il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater la firme d'avocats Lavery, De Billy, afin de clarifier la propriété dudit pont;

2013-09-187

Également, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de désigner un ingénieur de la MRC de Lotbinière pour vérifier la sécurité à circuler sur celui-ci et faire des recommandations à la municipalité.

2013-09-188

DEMANDE DE CREUSAGE DE FOSSÉ SUR LA ROUTE SEIGNEURIALE

Considérant que nous avons reçu une demande pour le creusage de fossé sur la route Seigneuriale;

Considérant que des vérifications avaient été effectuées par l'inspecteur en voirie pour d'autres travaux à réaliser sur cette route;

En conséquence, il est proposé par Daniel Roy et résolu à majorité par les conseillers d'effectuer le nettoyage et le creusage du fossé puis de réparer l'accotement avec les matériaux récupérés lors du pavage du ponceau.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-09-189

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers que Monsieur le maire ajourne la séance au jeudi 19 septembre 2013 à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

.....

Rénald Grondin,
maire

Caroline Fortin,
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

UNE SÉANCE AJOURNÉE de la session ordinaire du 3 septembre 2013 est tenue à l'heure et au lieu ordinaire des sessions, jeudi le 19 septembre 2013 à 19h30.

Sont présents/es : Mme Manon Olivier
M. Jean-Guy Isabelle
Mme Sylvie Laroche
M. Daniel Turcotte
M. Daniel Roy

Est absente : Mme Marie-Claude Lemieux

2013-09-190

AJOUTS À L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers les ajouts à l'ordre du jour, soit :

Affaires nouvelles : g) Demande de la C.D.E. de Val-Alain
h) Demande de salle gratuite soirée des entreprises

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-09-191

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES

Considérant que nous avons demandé des prix auprès de quatre compagnies d'assurances et que nous avons rencontré la compagnie, Essor Assurances Placements conseils Inc.;

Considérant qu'une seule compagnie nous a fait une offre pour le renouvellement de nos assurances, soit :

Essor Assurances Placements conseils Inc. au montant de 27 226 \$ plus les taxes;

Considérant que nous avons rencontré PMT Roy Assurances (Mutuelle des municipalités du Québec) et que nous avons eu une offre au montant de 20 958.00 \$ plus les taxes;

En conséquence, il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers de rejeter la proposition d'assurances d'Essor Assurances Placements Conseils Inc.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-09-192

ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Considérant que l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec ;

Considérant que l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

Considérant que la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

En Conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers :

Que la municipalité devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

Que la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et 465.1et suivants de la Loi sur les cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

Que la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle;

2013-09-193 Également, il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers :

Que la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 11 septembre 2013;

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-09-194 **DÉROGATION MINEURE – MME SYLVIE CHOUINARD**

Considérant qu'une réunion a été tenue le 5 septembre 2013 par le Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure no. 2013-08-003;

Considérant que cette demande a été étudiée et visitée;

Considérant les commentaires résultants de cette étude, suivant la résolution no. 2013-09-05-001;

La demande de dérogation mineure devrait être accepté;

Considérant que la demande de dérogation est pour la construction d'un garage d'une profondeur de 36 pieds par 30 pieds et d'une hauteur de 21 pieds;

La dérogation concerne la superficie et la hauteur. Il désire pouvoir entreposer ou réparer un véhicule récréatif;

Aucune modification à apporter;

Recommandation : finition en concordance avec le bâtiment principal. Le terrain n'étant pas situé en zone commerciale, le demandeur ne peut s'afficher comme un commerce. Également, le comité demande que le nombre de véhicules soit limité à 2 ou 3 sur le terrain et que celui-ci demeure propre et exempt de toute carcasse de véhicule ou pièces de rechange;

En conséquence, il est proposé Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la décision du Comité, selon la description ci-dessus. La demanderesse devra s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour demander l'autorisation d'exploiter un commerce, si tel est le cas.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-09-195 **CDE – VAL-ALAIN : DEMANDE DE VERSEMENT**

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de déboursier le dernier versement de 15 000 \$ à la Corporation de Développement économique Val-Alain.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

**2013-09-196 DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE SANS FRAIS POUR LA SOIRÉE
DES ENTREPRISES LE 14 DÉCEMBRE 2013**

Considérant que la Corporation de Développement Économique de Val-Alain demande à la municipalité la location sans frais de la salle municipale lors de la soirée des Entreprises le 14 décembre 2013.

En conséquence, il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la demande de la CDE Val-Alain.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-09-197 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le maire lève la séance à 20h00.

Adoptée à l'unanimité

.....

Rénald Grondin, maire

Caroline Fortin, dir. gén. / sec. très.

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.